

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_003-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-003

---

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.  
Date de la convocation : Le 4 janvier 2024

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT - M. Yves COURTOT

Étaient absents : Néant

Étaient excusés : Mme Nicole FILLON - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 15

## **OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU COLOMBIER : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Vu la délibération n°2021-068 approuvant l'opération de rénovation énergétique et réhabilitation de l'école maternelle du Colombier ;

Considérant que ce projet est inscrit dans la convention de revitalisation du territoire signée le 23 juin 2023 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune est lauréate ;

Considérant le besoin de réhabiliter d'un point de vue énergétique l'école maternelle du Colombier ;

Considérant l'étude de programmation réalisation par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (SAMOP – Dijon) ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_003-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-003

---

Considérant les études et le projet réalisé par le maître d'œuvre (B.A.U Architectes – Talant) ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :**

- 1) De valider l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 24 janvier 2024 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique et réhabilitation de l'école maternelle du Colombier :
  - Lot n°1 « Désamiantage et démolition » attribué à l'entreprise SARL D3 (206 Rue de la Voivre 88800 VITTEL), pour un montant de 69 221,00 € HT ;
  - Lot n°2 « Terrassement, VRD, maçonnerie » attribué à l'entreprise R CONSTRUCTION (8 Rue au Bouchet ZI NORD 21000 DIJON), pour un montant de 87 000,00 € HT ;
  - Lot n°3 « Bardage métallique et couverture métallique » - en cours de relance car lot infructueux ;
  - Lot n°4 « Etanchéité » attribué à l'entreprise SARL ETANCHE SERVICE (1 Rue René Dumont 77380 COMBS LA VILLE), pour un montant de 81 994,90 € HT avec P.S.E (Chape) ;
  - Lot n°5 « Menuiseries extérieures » attribué à l'entreprise SAS BOUDIER (7 Rue des frères Montgolfier 21300 CHENOVE), pour un montant de 155 222,80 € HT ;
  - Lot n°6 « Plâtrerie, cloisons, faux-plafonds » attribué à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE PRESTIBAT (13 Rue du Moulin Bernard 21300 CHENOVE), pour un montant de 58 672,20 € HT ;
  - Lot n°7 « Menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise MENUISERIE LOUET (20 Rue Albert Rémy 21370 PLOMBIERES LES DIJON), pour un montant de 55 324,38 € HT ;
  - Lot n°8 « Peinture et revêtements muraux » attribué à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE PRESTIBAT (13 Rue du Moulin Bernard 21300 CHENOVE), pour un montant de 30 000,00 € HT ;
  - Lot n°9 « Revêtements de sol » attribué à l'entreprise SARL TACHIN (1 Rue de Huchey 21110 GENLIS), pour un montant de 44 790,05 € HT ;
  - Lot n°10 « Electricité » attribué à l'entreprise SAS DESCHAMPS (24 Rue Sergent Stéphane Mazeau 21320 POUILLY-EN-AUXOIS), pour un montant de 98 506,99 € HT
  - Lot n°11 « Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires » - en cours de demande de précisions ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024\_003-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 janvier 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-003

---

- 2) Approuver les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet de rénovation énergétique et réhabilitation de l'école maternelle du Colombier ;
- 3) Donner délégation au Maire pour exécuter le marché de travaux ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVALX



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN